

# PROCES-VERBAL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 08

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

**Présents** : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M DUFOURD Jean-Pierre - Mme COUTY Micheline – M SEGAUD Gilles – Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme GENAUD Françoise – Mme MARIDET Annick – M BARLERIN Franck – M DUBUISSON Florent - Mme DENIZOT Agnès – M GEOFFROY Dominique.

**Absents excusés** : Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme MELET Florence.

**Absent** : M DUJON Fabrice.

**Procurations** : Mme CHABROUX Marie-Ange à Mme COUTY Micheline – Mme MELET Florence à M GEOFFROY Dominique.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 17 août 2023

**Secrétaire de séance** : M SEGAUD Gilles

---

---

#### ***DECISIONS DU MAIRE PORTEES A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***

---

NEANT

---

---

#### ***AJOURNEMENT DE POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR***

---

NEANT

---

---

#### ***APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 JUILLET 2023***

---

Le procès-verbal est adopté à la majorité

Pour : 10 – Contre : 0 – Abs : 04 (Mmes MARIDET – GENAUD – DENIZOT et M GEOFFROY) – Absents à la réunion.

## Agrandissement accueil de loisirs « Les P'tites Canailles »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en début d'année, la décision d'agrandir ou non l'accueil de loisirs « Les P'tites Canailles » avait été ajournée, jusqu'à la rentrée de septembre 2023.

Il explique avoir réuni la commission des affaires scolaire dernièrement. Celle-ci est favorable à cet agrandissement, compte tenu du nombre d'inscrits, en constante augmentation depuis quelques années mais également des financements importants qui pourraient être obtenus. M le Maire en donne le détail.

Il demande donc à l'assemblée de se prononcer quant à cet agrandissement possible.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Décide de réaliser l'agrandissement de l'accueil de loisirs « Les P'tites Canailles ».
- Autorise M le Maire à signer tout document utile.

✘ RESUME DES PRECISIONS APPORTEES – QUESTIONS POSEES - OPINIONS EXPRIMES AVANT DELIBERATION :

M le Maire précise que l'agrandissement aura plusieurs utilités : pouvoir accueillir plus d'enfants car la demande est en hausse constante et envisager de proposer aux parents de nouveaux créneaux, notamment les mercredi. Il précise également que ce type de projet peut être largement financé par divers organismes : Conseil Départemental, Etat, Région, CAF.

M GEOFFROY indique qu'aucun élément ne leur a été communiqué : esquisse, plans...

Mme DENIZOT se souvient que 2 architectes ont été consultés mais qu'elle n'a pas eu connaissance des documents.

M le Maire lui rappelle qu'ils ont été transmis par mail en date du 13.03.2023. Il indique également n'avoir aucun plan ou esquisse pour l'instant, ces documents seront fournis par l'architecte retenu dans un deuxième temps.

Mme DENIZOT pense que le mail a été reçu dans les spams et qu'elle n'en n'a donc pas pris connaissance.

M GEOFFROY indique que tous les conseillers municipaux n'ont jamais été invité à visiter ces bâtiments.

Mme COUTY explique que la commission des affaires scolaires et celle des bâtiments seront réunies pour élaborer le projet définitif.

### **Choix de l'architecte concernant l'agrandissement de l'accueil de loisirs « Les P'tites Canailles »**

Maintenant que la décision d'agrandir l'accueil de loisirs a été acté, Monsieur le Maire demande de désigner l'architecte qui sera en charge de la maîtrise d'œuvre. Il rappelle que par délibération en date du 22 décembre 2022, le Conseil Municipal l'avait autorisé à lancer l'appel à candidature.

Les offres reçues se décomposent comme suit :

- Cabinet RAYMOND-KNEIPER : Forfait : 6 000 € + montant des honoraires arrêté à l'issue de la phase APD : 7%, **soit un total de 16 500 €** sur un estimatif de travaux évalué à 150 000 €
- Cabinet Olivier ROUYER : 9.5 % sur le montant HT des travaux, **soit un total de 14 250 €** sur un estimatif de travaux évalué à 150 000 €.

### **OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :**

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (Mmes DENIZOT Agnès – MELET Florence et M GEOFFROY Dominique)

- Décide de confier la maîtrise de l'agrandissement de l'accueil de loisirs « Les P'tites Canailles » au cabinet d'architecture Olivier ROUYER pour un montant HT de 14 250 €, car elle représente l'offre la plus économiquement avantageuse.
- Autorise M le Maire à signer tout document utile.

### **Création du programme n° 30 « Raccordement au réseau d'assainissement collectif de la future étude notariale »**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une étude notariale va être construite sur la parcelle cadastrée AL 563, sise « Impasse Teraanga », mais que celle-ci n'est pas raccordable au réseau d'assainissement collectif.

Il serait donc nécessaire d'effectuer les travaux et présente à cet effet un devis de l'entreprise THIVENT s'élevant à la somme de 3 200.00 € HT.

M le Maire précise qu'il serait nécessaire de créer un nouveau programme d'investissement sur le budget annexe assainissement ainsi qu'effectuer des virements de crédits.

### **OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Autorise la réalisation des travaux consistant en la pose d'un tabouret afin que la future étude notariale puisse être raccordable au réseau d'assainissement collectif.
- Décide de confier les travaux à l'entreprise THIVENT, pour un montant HT de 3 200.00 €.

- Autorise la création du programme n° 30 « Raccordement au réseau d'assainissement collectif de l'étude notariale » sur le budget annexe assainissement.
- Autorise les virements de crédits suivants :

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Article - Opération	Montant	Article -Opération	Montant
21756 – 30 : Mat spécifique exploitation	3 200.00 €	021 : Virement section d'investissement	3 200.00 €
TOTAL	3 200.00 €	TOTAL	3 200.00 €

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Article - Opération	Montant	Article -Opération	Montant
023 – Virement à la section d'investissement	3 200.00 €	704 : Travaux	3 200.00 €
TOTAL	3 200.00 €	TOTAL	3 200.00 €

- Autorise M le Maire à signer tout document utile.

#### Détermination de la taxe de raccordement de l'étude notariale

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la précédente délibération décidant de rendre raccordable au réseau d'assainissement collectif, la parcelle cadastrée AL 563, sise « Impasse Teraanga », il serait nécessaire de déterminer la taxe de raccordement sachant que le montant des travaux effectués est de 3 200.00 € HT.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Fixe la taxe de raccordement de l'étude notariale à 3 200.00 € (pas de TVA applicable), qui sera facturée à la SCI HH (titulaire du permis de construire).
- Autorise M le Maire à signer tout document utile.

#### Demande de subvention au titre des amendes de police 2023

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu du nombre de dossiers déposés en début d'année pour solliciter une subvention au titre des amendes de police 2023 et au regard de l'enveloppe allouée, un nouvel appel à projet est lancé pour permettre aux communes de bénéficier de ces ressources.

M le Maire propose donc de solliciter une subvention pour les investissements suivants :

- Achat d'un radar pédagogique pour remplacer celui situé « Route de DIGOIN » pour un coût de 3 131.00 € HT (Priorité 1)
- Achat des plaques pour la numérotation des rues et lieux-dits pour un montant HT DE 7 241.33. (Priorité 3).
- Achat de panneaux de signalisation interdisant la traversée du bourg aux véhicules de plus de 7.5 tonnes. (Priorité 3).

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

- Autorise M le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Allier au titre des amendes de police 2023 afin d'obtenir une subvention pour les investissements suivants :
  - Priorité 1 : radar pédagogique :  $3\,131.00 \times 40\% = 1\,252.40$  €
  - Priorité 3 : plaques numérotation rues et lieux-dits/panneaux de signalisation :  $7\,599.73 \times 20\% = 1\,519.95$  €

Le cout global du projet s'élève à 10 730.73 € HT, soit 12 876.88 € TTC.

Subventions sollicitées : 2 772.35 €

Autofinancement : 7 958.38 €

- Autorise M le Maire à signer tout document utile.

#### **Participation de la SAS LASSOT aux frais de remise en état du réseau d'assainissement collectif vers la pharmacie**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en mai dernier, il avait dû faire effectuer des travaux en urgence sur le réseau d'assainissement collectif car il y avait des remontées d'eaux usées à la pharmacie du Parc, et dans les logements séniors.

Deux entreprises sont intervenues : la SARP OSIS et l'entreprise BOURGEON TP.

La seconde entreprise a constaté que le réseau d'assainissement collectif était obstrué par du ciment. Il a donc fallu refaire une partie de ce réseau.

Comme des travaux avaient été réalisés par la SAS LASSOT, entreprise de maçonnerie, à proximité du réseau endommagé, M le Maire explique avoir contacté le responsable qui est venu constater l'ampleur des dégâts le jour même.

Après l'avoir informé du montant des dépenses conséquentes engagées :

- Facture SARP OSIS : 891.00 € HT, soit 1 069.32 € TTC
- Facture BOURGEON TP : 1 724.00 € HT, soit 2 068.80 € TTC

Soit un total HT de 2 615.10 € HT, soit 3 138.12 € TTC, l'entreprise LASSOT a fait connaitre qu'elle voulait bien prendre en charge la moitié de la facture BOURGEON, soit 862 €.

## OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Autorise M le Maire à réclamer la somme de 862 € à la SAS LASSOT de ST LEGER SUR VOUZANCE.

✘ RESUME DES PRECISIONS APPORTEES – QUESTIONS POSEES - OPINIONS EXPRIMES AVANT DELIBERATION :

M GEOFFROY demande si une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance de la commune.

M le Maire répond que oui mais il n'y a pas de tiers identifiable certain, celle-ci a classé le dossier sans suite.

Mme COUTY dit que ce n'est pas normal que ce soit à la commune de payer.

**Manifeste proposé par la FNSEA, pour un élevage de ruminants,  
durable au service des territoires vivants**

M le Maire propose de soutenir un Manifeste Elevage, transmis par la FNSEA.

### MANIFESTE

Nous, élu(e)s dans des départements d'élevage de ruminants, souhaitons apporter ensemble notre soutien à la préservation de ce secteur irremplaçable de l'économie durable de nos territoires, alors qu'il fait, régulièrement, l'objet d'une approche simpliste et caricaturale dans le débat public.

La forte baisse de production de lait et de viandes en France, couplée aux départs massifs d'éleveurs à la retraite attendus dans les cinq prochaines années, font peser une menace sans précédent sur ce secteur.

L'élevage de ruminants français, comme nos territoires sur lequel il est implanté, se trouve indéniablement à un tournant de son histoire : il est donc plus urgent que jamais de s'employer à offrir des perspectives claires et assumées aux jeunes générations qui auront la responsabilité de pérenniser cette activité, tout en œuvrant en faveur de notre souveraineté alimentaire, de la protection de l'environnement et de l'animation de nos territoires.

C'est pourquoi nous affichons, ensemble, ces convictions communes :

1 – L'avenir de nos territoires est intrinsèquement lié à celui des exploitations d'élevage bovin, ovin et caprin qui y sont implantées.

Si ces élevages venaient à disparaître, c'est tout un pan de notre économie qui s'effondrerait : au-delà même des emplois supprimés au sein des filières d'élevage, ce sont de très nombreuses activités commerciales, culturelles et touristiques qui seraient mises en danger. Car l'élevage de ruminants sur

nos territoires est bien plus qu'une activité de production de lait, produits laitiers et de viandes de qualité ! Les troupeaux d'herbivores façonnent nos paysages. Ils sont au cœur de l'identité et du patrimoine de nos terroirs.

2 – Nous avons besoin de vaches, de brebis et de chèvres si nous voulons conserver nos prairies, utiles à la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.

Les débats actuels sur l'élevage de ruminants, notamment l'élevage bovin, mettent en lumière ce paradoxe : la France voudrait conserver, voire augmenter, ses surfaces en prairies qui stockent du carbone et abritent une biodiversité riche... tout en diminuant drastiquement les cheptels d'herbivores qui entretiennent ces surfaces !

Ces derniers, réduits à leurs externalités environnementales négatives en matière d'émissions de méthane entérique, deviendraient en effet, à en écouter certains, les principaux responsables du changement climatique.

Nous affirmons donc, ensemble, que nous ne conserverons nos millions d'hectares de prairies qu'à la condition de maintenir nos troupeaux d'herbivores sur ces hectares et qu'il conviendrait que l'évaluation environnementale de l'élevage de ruminants, utile à la définition de politiques publiques, tienne compte également des externalités positives de cette activité en matière, notamment, de stockage de carbone et de protection de la biodiversité.

3 – Nous devons accompagner les jeunes générations vers des systèmes d'élevage définis collectivement comme « durables ».

Ces systèmes d'élevage durables répondent aux objectifs suivants : garantir aux éleveurs des prix couvrant leur coût de production et un bon niveau de qualité de vie au travail ; valoriser et protéger les ressources naturelles telles que l'herbe ; disposer d'un fort taux d'autonomie fourragère ; être peu dépendants de l'achat d'intrants ; limiter l'usage des antibiotiques et des produits phytosanitaires.

Ce modèle d'élevage durable, caractérisé par une adéquation entre la taille du troupeau, la surface dédiée et la présence d'actifs, est très majoritaire en production bovine, ovine et caprine, sur nos territoires. Il devient en revanche une exception, à l'échelle de la planète.

4 – Nous devons garantir la cohérence de l'ensemble des politiques publiques locales, nationales et européennes en faveur de la protection de ces systèmes d'élevage durable.

La préservation de systèmes d'élevage durables sur nos territoires dépendra de la capacité de la France à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques qui impactent le secteur. A l'heure actuelle, cette cohérence est loin d'être établie ! Au contraire, les objectifs de politiques publiques nationales et européennes agricoles, environnementales et commerciales se contredisent. Baisse de la production ? Souveraineté alimentaire ? Libéralisation des échanges mondiaux et importations croissantes de viandes ne respectant pas les normes de production sanitaires et environnementales européennes ? Les perspectives pour les éleveurs sont illisibles.

Nous souhaitons donc qu'un cap politique clair soit assumé, en France, en faveur de la protection des systèmes d'élevage durables tels que définis au point 3 et que l'ensemble des décisions politiques affectant le secteur, à toutes les échelles, convergent dans cette direction.

**OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Soutient le manifeste proposé ci-dessus.
-

**\* RESUME DES PRECISIONS APORTEES – QUESTIONS POSEES - OPINIONS EXPRIMES AVANT DELIBERATION :**

Plusieurs conseillers municipaux trouvent que le manifeste est peu clair.

Mme DERIOT donne lecture de la position du président de la FNB.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Guy LABBE



Le Secrétaire de séance,

Gilles SEGAUD